

TAUX DE COTISATIONS POUR LE REGIME GENERAL
du 01/10/2019 au 31/12/2019

ORGANISME COLLECTEUR	COTISATION	Effectif	Cadre/Non cadre	Salaire	Assiette	Taux salarial	Taux patronal
URSSAF	Assurance maladie	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		7,00%
	Complément assurance maladie > 2,5 SMIC	TOUS	TOUS	> 2,5 SMIC	Salaire brut		6,00%
	Contribution solidarité autonomie	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,30%
	Allocations familiales	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		3,45%
	Complément alloc. Familiales > 3,5 SMIC	TOUS	TOUS	> 3,5 SMIC	Salaire brut		1,80%
	Accident du travail	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		Variable
	FNAL 0,10%	0 à 19	TOUS	TOUS	TA		0,10%
	FNAL 0,50 %	20 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,50%
	Vieillesse plafonnée	TOUS	TOUS	TOUS	TA	6,90%	8,55%
	Vieillesse déplafonnée	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut	0,40%	1,90%
	Contribution au dialogue social	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,016%
	Forfait social 8 %	11 et +	TOUS	TOUS	Base forfait social 8%		8,00%
	Forfait social 20% sur intéressement	250 et +	TOUS	TOUS	Base forfait social 20%		20,00%
	Forfait social 20% sur participation	50 et +	TOUS	TOUS	Base forfait social 20%		20,00%
	Forfait social 20% sur abondement sur PEE	50 et +	TOUS	TOUS	Base forfait social 20%		20,00%
	Contribution transport	11 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		Variable
	CSG déductible	TOUS	TOUS	TOUS	Base CSG	6,80%	
	CSG non déductible	TOUS	TOUS	TOUS	Base CSG	2,40%	
	CRDS non déductible	TOUS	TOUS	TOUS	Base CSG	0,50%	
POLE EMPLOI	Chômage TA+TB	TOUS	TOUS	TOUS	TA+TB		4,05%
	Majoration CDD d'usage ≤ 3 mois	TOUS	TOUS	TOUS	TA+TB		0,50%
	AGS-FNGS	TOUS	TOUS	TOUS	TA+TB		0,15%
AGIRC-ARCCO	Retraite complémentaire T1	TOUS	TOUS	TOUS	TA	3,15%	4,72%
	Retraite complémentaire T2	TOUS	TOUS	TOUS	TB+TC	8,64%	12,95%
	Contribution d'équilibre général (CEG) T1	TOUS	TOUS	TOUS	TA	0,86%	1,29%
	Contribution d'équilibre général (CEG) T2	TOUS	TOUS	TOUS	TB+TC	1,08%	1,62%
	Contribution d'équilibre technique (CET)	TOUS	TOUS	> TA	TA+TB+TC	0,14%	0,21%
	Prévoyance assurance décès cadre	TOUS	CADRE	TOUS	TA		1,50%
	APEC	TOUS	CADRE	TOUS	TA+TB	0,024%	0,036%
REDUCTION DE CHARGE	Réduction sur les bas salaires	0 à 19	TOUS	< 1,6 SMIC	taux pour le calcul		0,3214 maxi
	Réduction sur les bas salaires	20 et +	TOUS	< 1,6 SMIC	taux pour le calcul		0,3254 maxi
	Déduction TEPA	0 à 19	TOUS	TOUS	Nombre heures supplémentaires		-1,5 €
	Heures supplémentaires et complémentaires	TOUS	TOUS	TOUS	Rémunération des heures suppl.	-11,31% maxi	
AUTRES	Mutuelle	TOUS	TOUS	TOUS	Base mutuelle	Variable	Variable
	Prévoyance	TOUS	TOUS	TOUS	Base prévoyance	Variable	Variable
	Participation à la formation	11 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		1,00%
	Participation à la formation	0 à 10	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,55%
	Contribution supplémentaire à l'apprentissage	250 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		0% à 0,4%
	Taxe d'apprentissage	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,68%
	Taxe sur les salaires (entreprises non soumises à TVA)	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut		Variable
	Médecine du travail	TOUS	TOUS	TOUS	Variable		Variable
	Participation à l'effort de construction	20 et +	TOUS	TOUS	Salaire brut		0,45%
	Participation CDD	TOUS	TOUS	TOUS	Salaire brut du salarié en CDD		1,00%

En rouge : les changements de la période
Données à titre indicatif sans valeur juridique